



**ARRÊTE**  
 PORTANT INSCRIPTION  
 SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
 D'ATSEM PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE  
 AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire d'Esvres-sur-Indre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 08/03/2021,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	BOURG-CAZAN Cécile	01/10/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
<b>Promouvables</b>	1	0
<b>Inscrits</b>	1	0

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à ESVRES-SUR-INDRE, le 9 juillet 2024

Le Maire  
 Jean-Christophe GASSOT



Le Maire,  
 o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.